

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
427^{ÈME} RÉUNION
9 AVRIL 2014
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.(CDXXVII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 427^{ème} réunion tenue le 9 avril 2014, a rappelé la communication faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, lors de sa 426^{ème} réunion tenue le 7 avril 2014. Le Conseil a également pris note de la Note d'information de la Présidente de la Commission sur les incidents survenus à Bangui le 29 mars 2014 et de la décision de la République du Tchad de retirer son contingent de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA).

Le Conseil a réitéré la détermination de l'UA à continuer à ne ménager aucun effort pour faciliter la stabilisation de la situation en RCA. À cet égard, le Conseil a salué le travail accompli par la MISCA et les progrès significatifs accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la Mission. Le Conseil a rendu hommage à la direction de la Mission, y compris le Représentant spécial, le Commandant de la Force et le chef de la composante police, ainsi qu'aux pays contributeurs de troupes et de personnels de police, pour leur engagement continu en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA. Le Conseil s'est incliné devant la mémoire des personnels en uniforme morts dans l'accomplissement de leur devoir, et a souhaité prompt rétablissement aux éléments blessés.

Le Conseil a pris acte de la décision annoncée par le Gouvernement tchadien, le 3 avril 2014, de retirer son contingent de la MISCA. Le Conseil s'est félicité du communiqué de presse publié, le 4 avril 2014, par la Présidente de la Commission, et a fermement condamné les allégations malicieuses et infondées contre le Tchad, notamment à la suite de l'incident survenu le 29 mars 2014, au PK12, et au cours duquel des éléments armés ont tendu une embuscade à des éléments du contingent tchadien, qui ont dû réagir en état de légitime défense. Le Conseil a déploré la précipitation avec laquelle des informations erronées et tendancieuses sur cet incident ont été diffusées par certains médias internationaux, contribuant ainsi à l'aggravation du climat d'hostilité entretenu par des fauteurs de troubles en RCA contre les ressortissants tchadiens et, plus généralement, contre la communauté musulmane vivant sur place.

Le Conseil a renouvelé sa profonde appréciation du rôle crucial du Tchad dans les efforts visant à trouver une solution à la grave crise que connaît la RCA. Dans ce contexte, le Conseil a rendu hommage au Président Idriss Deby Itno du Tchad, Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), pour son implication personnelle et les immenses sacrifices consentis par son pays en faveur de la paix en RCA. Le Conseil s'est félicité de l'engagement du Gouvernement tchadien à continuer à œuvrer au règlement de la crise centrafricaine. Le Conseil a aussi rendu hommage au Président Denis Sassou-Nguesso de la République du Congo, Médiateur de la CEEAC, et aux autres dirigeants de la région, ainsi qu'au Secrétariat général de la CEEAC, pour leurs efforts inlassables et leur engagement. Le Conseil a réitéré sa conviction que le règlement durable de la crise centrafricaine requiert des efforts concertés de la région, avec un soutien international continu à la transition et au processus politique. Le Conseil a appelé à nouveau le Conseil de sécurité des Nations unies et les autres membres de la communauté internationale à continuer à apporter leur plein appui à la région.

Le Conseil a noté avec satisfaction les mesures prises par la Commission pour mobiliser de nouvelles troupes pour remplacer le contingent tchadien, et s'est félicité de l'offre faite par certains Etats membres de contribuer des troupes à la Mission. Le Conseil a souligné l'importance que revêt une coordination étroite avec les autorités tchadiennes pour assurer un retrait ordonné de leurs troupes et autres personnels en uniforme et éviter tout vide de nature à remettre en cause les acquis enregistrés sur le terrain, en particulier en ce qui concerne la sécurité des populations civiles. Le Conseil a aussi noté avec satisfaction les dispositions prises par la Commission pour renforcer la MISCA, dans le cadre du suivi de son communiqué du 7 mars 2014. Dans ce cadre, le Conseil s'est félicité du déploiement envisagé dans les jours à venir de deux Unités de police constituées du Burundi, avec le soutien aérien de l'Algérie, ainsi que de l'offre faite par Djibouti de fournir une Unité de police constituée.

Le Conseil a réitéré son appui à la MISCA, et a encouragé la Mission à poursuivre et à intensifier ses efforts en vue de stabiliser la situation en RCA.

Le Conseil a exhorté les autorités de la transition en RCA, ainsi que les acteurs politiques et les autres parties prenantes concernées, à jouer pleinement le rôle attendu d'eux, en vue de faciliter le parachèvement de la transition et la restauration de l'ordre constitutionnel dans leur pays. A cet égard, le Conseil a appelé la communauté internationale à accompagner leurs efforts.

Le Conseil a réitéré son avertissement à tous les auteurs de troubles en RCA, en particulier les éléments anti-Balaka, qu'ils répondront de leurs actes.

Le Conseil a convenu de rester saisi de la situation en RCA.